

# Réforme électorale L'IMPASSE

D.E.V.

L'étude que nous avons présentée dans les colonnes de **Mauritius Times** du 20 janvier dernier liste les déficiences et dysfonctionnements de notre système électoral sur le plan de la justice et de la stabilité. Sur l'équité sont répertoriés trois principaux déséquilibres :

**1. la disparité partisane** : l'écart important entre les suffrages recueillis d'un parti et le nombre de sièges obtenus ;

**2. la disparité au niveau des circonscriptions** : des circonscriptions représentant une population soit largement inférieure en nombre à la moyenne soit supérieure, et

ou l'autre modèle aurait entraîné, par exemple, la chute du gouvernement Ramgoolam en 2011 lorsqu'une dizaine de députés avaient quitté la majorité. (voir *Tableau comparatif*) au regard, par exemple, des événements politiques de 2011.

La place d'une représentation proportionnelle intégrale (Carcassonne) ou une dose de



**3. la sous-représentation féminine.**

Nous avons également abordé la problématique du dispositif de représentation de la diversité ethnique.

Nous avons examiné attentivement, à l'apui des simulations à partir des élections de 1967 à 2010, des deux principaux rapports sur la réforme électorale : le rapport Collendavelloo-Sachs (Modèle C) et la proposition du Professeur Carcassonne. Ces rapports ont le mérite de fournir une réponse satisfaisante aux questions relatives à la disparité partisane et à la sous-représentation féminine. Le modèle Carcassonne présente cependant deux avantages par rapport au modèle Sachs : (1) le nombre de députés n'augmente pas, et (2) le système de représentation proportionnelle (RP) intégrale facilite l'élaboration d'une carte électorale plus juste.

Pour autant, les solutions préconisées par ces deux rapports par une représentation plus juste nous ont paru constituer un risque certain à la stabilité gouvernementale, plus évident avec le modèle Carcassonne, car débouchant sur un écart trop fragile entre majorité et minorité parlementaires. Nous avons fait remarquer que l'application de l'un

RP accolé au *First Past The Post* (FPTP) actuel pour réduire la disparité partisane (écart votes-suffrages obtenus par un parti) et résoudre le problème de la sous-représentation féminine, nous avons préconisé - pour notre part - de transformer le FPTP plurimodal actuel en un FPTP de liste bloquée (*sans possibilité de panachage*) avec l'obligation d'aligner au moins une candidate. Nous avons également proposé l'instauration d'un « variable corrective » partisan, inspiré d'une proposition de Banwell de 1966: des sièges correctifs, ne dépassant pas 25% de la totalité des sièges FPTP au Parlement, attribués à un parti obtenant au moins 10% des suffrages pour compenser raisonnablement le manque à gagner.

Il est vrai que ce dispositif vise les cas extrêmes de 1982, 1991, 1995 et 2000. Nous estimons que l'écart majorité-minorité parlementaire issu des élections de 1967, 1983, 1987, 2005 et 2010 s'inscrit dans la logique du mode FPTP dont l'objectif premier, notamment pour un petit pays, de surcroît complexe comme le nôtre, est d'assurer une solide stabilité gouvernementale.

## La stabilité gouvernementale protégée

Le souci de stabilité gouvernementale se dégage de toute évidence dans le rapport de Rama Sithanen qui reprend le rapport Collendavelloo (le modèle C de Sachs) et le corrige. La proposition initiale de Sachs conservait le FPTP actuel de 62 députés, rajoutait 30 députés élus à la RP, selon un mode de calcul compensatoire pour les partis lésés par le FPTP. Le MMM, qui avait repris le modèle C de Sachs dans le rapport Collendavelloo, a tenu à conserver le BLS et a ramené le nombre d'élus RP à 20, ce qui n'est pas surprenant puisqu'après l'allocation du 20ème siège, selon nos simulations, la compensation n'a plus de raison d'être.

La correction apportée par Rama Sithanen touche le mode de calcul pour la désignation des 20 élus RP. Le calcul est assis sur les « wasted votes », plus simple à opérer que le mode du rapport Collendavelloo. Plus significative est la réduction de la compensation

accordée aux partis minoritaires désavantagés par le FPTP, à condition que ces partis recueillent 10% des suffrages ou 5% s'ils ont 3 députés FPTP. Au final, la formule ramène la compensation à un niveau favorisant la stabilité, même si au demeurant nous considérons cela comme insuffisant pour assurer une solide stabilité gouvernementale (voir *Tableau comparatif*) au regard, par exemple, des événements politiques de 2011.

« Au fond, le mécanisme d'absorption du BLS par la dose de RP est un transfert de responsabilité de la Constitution à la discréption des partis politiques. Ce qui suscite bien des doutes et d'inquiétudes dans les milieux concernés, la minorité musulmane en particulier pour des raisons historiques. On y décèle une méfiance certaine vis-à-vis de la classe politique. La quasi-unanimité des points de vues exprimés sur le sujet par les 'opinion leaders' de cette communauté, tous bords confondus, est très révélatrice... »

## La représentation de la diversité ethnique dans l'impasse

Précisons d'abord que la définition du terme « ethnie » a évolué de sorte qu'elle englobe aujourd'hui, au sens large du terme, l'appartenance religieuse. La représentation ethnique est un sujet sensible et pas seulement à Maurice. Certes, ici, elle revêt un caractère plus délicat et plus compliqué. C'est une question émotionnellement et historiquement chargée, ancrée dans la mémoire collective de ceux les plus directement concernés. L'étude que nous avons menée sur le rapport des Mauriciens avec la politique révèle une part très importante de l'émotionnel et de l'irrationnel dans leur comportement si bien qu'il y a une tendance à tout mélanger et dramatiser, d'un côté comme de l'autre. Aussi toute démonstration rationnelle, aussi brillante et pédagogique soit-elle, devient un exercice périlleux.

Il convient de souligner que la majorité des Mauriciens sont favorables à la représentation ethnique, y compris certains groupes classés à l'extrême-gauche. Le leadership MMM a confirmé son attachement à la représentation ethnique et son mécanisme actuel : le *Best Loser System* (BLS). Un dispositif qui est contesté notamment par sa constitutionnalisation dans les moindres détails figurent ainsi le système. Le leadership du PTR tout en reconnaissant la nécessité d'une juste représentation de la diversité ethnique ne s'est pas encore prononcé sur l'outil approprié.

Les professeurs Sachs et Carcassonne n'ont pas non plus préconisé la suppression de tout mode de représentation ethnique. Sur la question du BLS qu'ils trouvent imparfait ou « curieux » pour reprendre l'expression du Professeur Carcassonne, ils ont exprimé leur préférence pour son absorption par la dose RP (Sachs) ou la RP intégrale (Carcassonne), laissant le soin aux partis de régler le problème lors de la composition de leur liste PR.

\* Suite en page 6



## L'Assemblée régionale de Rodrigues et la représentation proportionnelle

Rodrigues comporte six régions élisant chacune deux représentants selon le mode de scrutin majoritaire (FPTP). Une dose de RP de six élus s'ajoute au FPTP destinée à compenser le parti défait.

En l'espèce, aux élections de 2002, l'OPR avait obtenu du FPTP 8 sièges contre 4 au MR. Alors que dans l'ensemble du territoire l'OPR avait recueilli 55,8% des suffrages et le MR 44,2%. En guise de compensation le MR, désavantagé par le FPTP, a bénéficié à travers la RP 4 sièges supplémentaires et l'OPR 2 sièges.

En 2006, un « crossing of the floor » de 2 élus OPR a fait basculer le pouvoir de l'OPR au MR, entraînant Rodrigues dans une instabilité qui perdure avec des crises successives.



## Tableau comparatif: Simulation des résultats qu'auraient donnés les différentes réformes et les résultats réels

Observations : 1° CARC : Application RP Carcassonne - sans BLS

2° SACHS : Application système mixte Collendavelloo-Sachs -- 20 sièges RP compensatrice selon Rapport Collendavelloo, juxtaposant le FPTP actuel de 62 députés, et BLS en l'état

3° ORAC : Application FPTP de liste fermée accolée d'un correctif variable partisan et un BLS variable (les résultats ont nécessité un certain redressement)

4° SITHA : Application du Rapport Sithanen -- 20 sièges RP compensatrice selon calcul "Wasted Votes" juxtaposant le FPTP actuel de 62 députés

5° REEL : Résultats réels enregistrés

6° ECART : Ecart Majorité-Minorité parlementaire

1967					
SIEGES					
	CARC.	SACHS	ORAC	SITHA	REEL
IP <sup>1</sup>	39	50	43	46	43
PMSD	31	40	27	36	27
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>90</b>	<b>70</b>	<b>82</b>	<b>70</b>
<b>Ecart<sup>2</sup></b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>16</b>

<sup>1</sup>IP - Independence Party

<sup>2</sup>Ecart Majorité-Minorité parlementaire

1976					
SIEGES					
	CARC.	SACHS	ORAC	SITHA	REEL
MMM	30	38	34	37	34
PTR	29	37	27	33	28
PMSD	10	15	9	12	8
OPR	1				
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>90</b>	<b>70</b>	<b>82</b>	<b>70</b>
<b>Ecart</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

1982					
SIEGES					
	CARC.	SACHS	ORAC	SITHA	REEL
MMM-PSM	40	60	60	60	60
PAN*	24	22	17	20	2
PMSD	5	2	2		2
OPR	1	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>86</b>	<b>81</b>	<b>82</b>	<b>66</b>
<b>Ecart</b>	<b>12</b>	<b>38</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>62</b>

\* PAN - Parti de l'Alliance Nationale

1983					
SIEGES					
	CARC.	SACHS	ORAC	SITHA	REEL
MSM-PTR-PM	36	47	44	47	46
MMM	33	41	24	33	22
OPR	1	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>90</b>	<b>70</b>	<b>82</b>	<b>70</b>
<b>Ecart</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>22</b>

1987					
SIEGES					
	CARC.	SACHS	ORAC	SITHA	REEL
MSM-PTP-PM	35	46	44	45	44
MMM-MTD	33	42	24	35	24
OPR	1	2	2	2	2
RPR	1				
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>90</b>	<b>70</b>	<b>82</b>	